

LISTE DE DANIEL VALÉRO “GENAS, C’EST VOUS”

Gérer une commune comme Genas, c’est d’abord exercer les compétences qui sont les nôtres dans des domaines aussi divers que l’urbanisme, le logement, l’environnement, la gestion des écoles, l’action sociale, le sport, la culture... C’est aussi se préoccuper de la qualité de vie de nos concitoyens en anticipant leurs attentes, même si celles-ci ne relèvent pas forcément de nos attributions légales. Nous sommes ainsi particulièrement attachés à l’accueil des tout-petits, à l’écoute des familles et à la prise en compte des besoins de notre jeunesse, autant de secteurs pour lesquels notre intervention pourrait rester facultative, mais que nous jugeons fondamental d’intensifier. Ainsi, depuis la rentrée 2023, Genas bénéficie de trois crèches dont nous assumons la gestion et l’entretien avec le soutien financier de la Caisse d’allocation familiale du Rhône. Nos équipes élaborent d’ambitieux projets pédagogiques et éducatifs qu’elles challengent régulièrement.

Dans les écoles, nous assurons les activités périscolaires, que cela soit avant ou après la classe et durant les repas du midi. Nous allons même jusqu’à déployer un Service minimum d’accueil (SMA) en cas de grève des enseignants, y compris durant le périscolaire alors que de nombreuses communes n’assurent aucun accueil. Pour tous les enfants scolarisés, l’offre de loisirs à l’occasion des vacances ou des mercredis est multiple. Citons notre Accueil municipal « Les Moussaillons », qui permet aux 3 à 6 ans de bénéficier d’activités artistiques, culturelles, sportives et de plein air, ou notre Passeport Découvertes, une belle spécificité genassienne, dont les ateliers en direction des 0 à 99 ans favorisent le lien social et le bien vivre à Genas. Évoquons aussi notre dispositif de lutte contre le décrochage scolaire ou nos multiples interventions autour de la parentalité : l’Escale famille à raison d’un samedi par mois, les Échappées familiales,

la plateforme en ligne de mises en relation entre les parents en recherche de mode de garde ou les groupes de paroles thématiques (l’usage numérique chez les jeunes, par exemple). En matière d’entraide, le Centre communal d’action sociale (CCAS) ajoute à ses missions obligatoires des aides facultatives comme le portage des repas aux aînés, l’aide aux courses ou au départ en vacances. Mobilisant des financements évidemment conséquents, ces actions mises bout à bout sont la garantie de ne laisser personne sur le bord du chemin, d’aider ceux qui en ont le plus besoin et de renforcer le bien-vivre à Genas. Cette préoccupation a dicté également la décision que nous avons formulée d’émettre un avis défavorable sur le Plan Local de l’Habitat (PLH) 2024-2029 de la Communauté de communes de l’Est lyonnais. Notre liste conduite par Daniel Valéro considère en effet que ce projet doit être réévalué, dans ses objectifs, son cadencement

et ses moyens, pour assurer un développement équilibré en phase avec les besoins spécifiques de notre commune et pour maintenir les activités pré-citées. Il doit prendre en compte de manière réaliste la rareté et la cherté du foncier à Genas, ainsi que le volume très en retrait de la demande en lien avec des possibilités financières de la plupart des ménages en décroissance. Nous contestons enfin l’objectif de production de 238 logements sociaux à Genas sur 3 ans, inscrit dans ce PLH, car en parfaite distorsion avec la capacité d’absorption de notre territoire. Depuis le début du mandat, nous préservons un développement urbain équilibré. Nous avons su construire les logements nécessaires, mais refusons de voir nos efforts réduits à néant par une arrivée massive de nouveaux projets d’habitat.

**Liste de Daniel Valéro,
“Genas, c’est vous”**

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d’information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l’expression des conseillers n’appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d’application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur ».